

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

SAGE DIPLOMATIE

Les premières années du XX^e siècle auront vu, au point de vue de la politique mondiale — pour employer une expression désormais consacrée — un fait nouveau d'une importance capitale: l'accession du Japon au nombre des grandes, des plus grandes puissances.

Ce n'est pas la première fois que se produit un fait de ce genre et l'on pourrait rappeler les temps lointains déjà où la prise de Constantinople ou les victoires de Pierre-le-Grand mirent au premier rang, sur le théâtre du monde, la puissance des Ottomans ou l'autocratie des Tsars.

Ce qui différencie toutefois, ces événements célèbres dans les annales de l'humanité, de l'entrée en scène de l'empire nippon, c'est que celui-ci a présenté un caractère plus imprévu, plus soudain, et très probablement aussi une portée encore plus grande.

Lorsqu'on se souvient de l'isolement, presque total et systématique, où vivait, il y a quelques années, le Japon, la transformation totale de ce pays et le rôle si considérable qu'il a tout à coup conquis dans l'univers, apparaissent comme quelque chose de vraiment étrange, de vraiment prodigieux. Aujourd'hui, après avoir surpris le monde par ses victoires et ses triomphes, le Japon est en train de l'étonner, et sans hyperbole on pourrait dire de mériter son admiration par la sagesse de sa politique, par l'étendue et la justesse de ses vues d'avenir. A cet égard est-il rien de plus frappant que la série d'ententes qu'il vient de conclure avec les puissances européennes, la Grande-Bretagne, la France et la Russie.

A l'issue de sa guerre contre la Russie, le gouvernement du Mikado — tel jadis Hercule entre le Vice et la Vertu — avait à opter entre une politique admettant la paix et une politique indéfiniment belliqueuse. C'est la première, qu'avec une haute et clairvoyante intelligence il a choisie; le traité qui vient d'être signé par le ministre français des affaires étrangères, M. Pichon, et l'ambassadeur du Japon à Paris, M. Kurino, en est une preuve aussi nouvelle qu'heureuse.

Cet acte diplomatique n'aura pas seulement pour résultat de dissiper tout à fait les nuages qui s'élevaient élevés, lors de la guerre russo-japonaise, entre le Japon et la France, qui, cependant, avait en quelque sorte, été l'initiatrice de l'empire du Mikado, à la vie européenne.

La portée du nouveau traité est encore plus grande et plus haute; en dehors même de la sauvegarde précieuse qu'il constitue pour notre belle colonie d'Indo-Chine, il est un gage incontestable de l'importance attachée par le Japon à d'excellents rapports avec l'Europe et montre qu'il voit tout avantage à l'avoir pour auxiliaire dans la politique de pénétration qu'il entend, de concert avec elle, pratiquer à l'égard de l'Empire Chinois.

En faisant encore les conventions récentes sur le principe de l'intégrité de la Chine, avec l'égalité de traitement des puissances dans l'empire du Milieu, l'on ne fait à vrai dire, autre chose que d'écarter l'hypothèse du démembrement de l'empire chinois au profit de telles ou telles puissances, — hypothèse naguère probable, qui avait même reçu un commencement d'exécution et qui était grosse des plus belliqueuses conséquences. A cette heure, d'accord avec le Japon, dont le concours leur est indispensable et qui comprend fort bien qu'il s'assure ainsi une situation prépondérante, les puissances européennes adoptent, en effet, une politique à peu près analogue à celle qui fut et qui est restée la leur envers l'empire ottoman dont elles ont tant de fois proclamé l'intégrité, souvent atteinte, il est vrai, au cours du dernier

siècle, mais diplomatiquement aussi toujours en vigueur.

Noterons-nous que le rôle du Japon à l'égard de la Chine n'est pas sans ressemblance avec celui de la Russie à l'égard de la Turquie? Il veut bien n'y pas toucher lui-même, mais à la condition que d'autres ne se substituent pas à lui.

Mais là se borne la ressemblance. Combien le Japon, en suivant la voie pacifique, a-t-il plus à gagner pour son commerce, son industrie, sa grandeur présente et future du côté de la Chine, que la communauté de race, d'origine, de mœurs rapproche si complètement lui, que la Russie du côté de l'Empire turc. Pour l'initiative japonaise, si hardie et si féconde, il y a là une sphère en quelque sorte illimitée. Le Japon a donc tout bénéfice à s'assurer, en Europe comme en Asie, des alliés et des amis, il a la voie toute grande ouverte devant lui, personne ne peut l'y arrêter, et il vient d'avoir le grand mérite de savoir comprendre que bien mieux vaut pour lui y marcher avec l'appui d'une universelle sympathie, qu'en soulevant contre lui des méfiances, des résistances, des coalitions d'intérêts.

A. B.

Chambre des Députés

Séance du 17 juin 1907 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. RABIER

VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion relative au mouillage et au surcage des vins. Elle examine l'article 5, ancien article 6, ainsi conçu: « Le 1^{er} paragraphe de l'article 7 de la loi du 28 janvier 1903 est complété comme il suit:

« Le sucre ainsi employé sera frappé d'une taxe complémentaire de 65 francs par 100 kilogr. de sucre raffiné. Cette taxe est due au moment de l'emploi. »

M. Klotz avait demandé que la discussion de cet article fut reportée après celle de l'article 8. Cette proposition n'ayant plus d'objet actuellement, l'orateur dit qu'il la retire avec regret. (Très bien, très bien.)

M. Delpierre déclare qu'on pourrait empêcher le surcage des vendanges sans porter le droit complémentaire sur les sucres à 65 francs. Au nom des représentants du Nord, il demande la réduction de la taxe à 15 francs au lieu de 25.

M. Ribot et M. Caillaux, ministre des finances, combattent la proposition qui, à la demande du gouvernement, est disjointe.

M. Camuzet présente un amendement tendant à faire rédiger ainsi l'article 7:

« Le paragraphe 1^{er} de l'article 7 de la loi du 28 janvier 1903 est complété comme il suit: Le sucre ainsi employé sera frappé d'une taxe complémentaire de 40 francs par 100 kilogrammes de sucre raffiné. Cette taxe est due au moment de l'emploi. »

L'orateur demande en même temps une détaxe de 2 francs par 100 kilogr. sur les sucres allant à la consommation. La taxe complémentaire de 65 francs proposée par la commission constituerait un impôt très lourd pour les vignonniers de l'Est. Le chiffre de 65 francs proposé par la commission et soutenu par le gouvernement est néanmoins repoussé par 306 voix contre 255.

Et la séance est levée à midi.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Boni de Castellane adresse à M. le ministre des affaires étrangères une question sur le traité récemment conclu entre la France et le Japon.

M. Pichon, ministre des affaires étrangères, pour toute réponse, donne lecture du traité.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à prévenir le mouillage des vins et les abus du surcage

Par 341 voix contre 214, la Chambre adopte la première partie de l'amendement de M. Camuzet, abaissant la taxe complémentaire de 65 à 40 francs, par 100 kilos de sucre raffiné.

La seconde partie de l'amendement est retiré.

M. Daubry maintient son amendement qui tient à ramener la taxe générale de 25 à 20 fr.

A la demande du gouvernement, un amendement retiré d'abord par son auteur, puis repris par M. Georges Berry, est disjoint par 253 voix contre 220.

Une disposition tendant à exonérer les propriétaires de deux hectares de vignes et au-dessous du droit de surtaxe de 40 francs est repoussée à une grosse majorité.

M. Aldy propose la disposition suivante:

« La même taxe sera due par quiconque, n'exerçant pas le commerce du sucre, aura reçu une quantité de sucre égale ou supérieure à 15 kilos et ne pourra, dans le délai d'un mois à partir de la réception, fournir des justifications d'emploi. »

Si l'on veut que la surtaxe votée soit réellement perçue, il faut voter cette disposition, sauf à discuter le chiffre de 15 kilos, si on ne le trouve pas assez élevé.

A la demande du gouvernement et de la commission, la proposition n'est pas adoptée.

M. Périé, présente l'amendement suivant:

« La chaptalisation ne pourra être effectuée que dans les départements où elle sera spécialement autorisée par un arrêté ministériel pris annuellement sur demande expresse du Conseil général. »

Après quelques observations du ministre des finances, cet amendement n'est pas pris en considération.

L'article 5 est alors adopté.

M. Janet demande la suppression de l'article 6 ainsi conçu: « Toute fabrication de vin de sucre ou de vin de marc est interdite. »

A la demande de la commission, la suite de la discussion est renvoyée à demain matin.

Le président annonce qu'il a reçu de M. Aldy une demande d'interpellation sur les mesures de répression que le gouvernement compte prendre vis-à-vis des viticulteurs du Midi.

A la demande du gouvernement, la Chambre décide de fixer à demain matin la date de la discussion de cette interpellation.

Et la séance est levée.

EN RUSSIE

A la Douma

La Commission de la Douma a décidé ce qui suit:

Etant donné que d'après les actes d'accusation dont elle est saisie jusqu'à présent, une mise en accusation commune est formulée contre tous les seize socialistes. Il y a lieu de demander au juge d'instruction les chefs d'accusation séparés qui sont formulés contre chacun des inculpés séparés.

La Douma a décidé de s'ajourner à lundi.

On donne un démenti officieux à l'information d'un journal étranger, suivant lequel les seize députés socialistes dont M. Stolypine demandait l'arrestation, auraient été enlevés de force de la salle de la Douma et conduits en prison.

Dissolution de la Douma

La Douma a été dissoute.

Optimisme officiel

Avant de décider la dissolution de la Douma, M. Stolypine a, dit-on, interrogé par télégraphe tous les gouverneurs des provinces sur l'état réel de l'esprit des populations, pour savoir si des troubles seraient à craindre.

Les gouverneurs ont répondu qu'aucun danger n'existait, et que les autorités étaient pleinement capables de maintenir l'ordre partout où il serait troublé.

A la suite des réponses des gouverneurs, une solution a été définitivement prise dans la réunion du Conseil des ministres.

On assure de bonne source que la situation de M. Stolypine est très solide, et qu'aucun changement de Cabinet n'est à prévoir.

L'ordre règne à Varsovie

La dissolution de la Douma n'a produit à Varsovie presque aucune impression et la ville est calme. Le gouverneur général publie de nouvelles ordonnances, dans lesquelles il menace d'une peine maxima de trois mois de prison et d'une amende maxima de 3.000 roubles, au gré de l'appréciation des gouverneurs militaires, tout article de presse hostile au gouvernement.

INFORMATIONS

L'entente anglo-franco-espagnole

La France et l'Espagne ont échangé une note par laquelle elles se garantissent mutuellement le statu quo dans les parties de la Méditerranée et de l'Atlantique qui intéressent les communications avec leurs possessions respectives (Canaries, Baléares, Algérie, Tunisie). Cet acte n'est pas une alliance, il n'est accompagné d'aucune convention militaire; il constitue un nouveau gage de paix et, comme tel, il ne peut que rencontrer une approbation générale.

L'Espagne et l'Angleterre ont échangé une note dans le même sens.

Certains articles de presse ont peut-être un peu exagéré la portée de cet accord qui doit être réduit à ses justes proportions; il est, d'ailleurs, fort loin d'être négligeable, car c'est un nouveau pas dans la voie de la politique essentiellement pacifique où la France s'est engagée.

Tout accord tendant au maintien du statu quo est nécessairement un accord pacifique, et dans ces conditions, il doit être accueilli favorablement par toutes les puissances. Au surplus, les trois gouvernements de France, d'Espagne et d'Angleterre, ont tenu à prouver qu'ils ne nourrissent aucune arrière-pensée en communiquant les accords dont il s'agit à toutes les grandes puissances, immédiatement après les avoir signés.

La catastrophe de l'« Iéna »

La commission avait à décider d'une façon définitive quels étaient, selon elle, le point de départ et la cause de la catastrophe du 12 mars.

M. Monis, rapporteur, avait proposé d'affirmer, tout d'abord, les deux premières constatations suivantes:

1^o La première manifestation de la catastrophe a consisté en la brusque apparition en la région arrière de l'« Iéna » d'une flamme de poudre B.

2^o Cette manifestation partait de tribord et de la soute 5, ou soute de 100.

De ces deux constatations devaient découler, ensuite, toutes les conclusions de la commission.

Après une discussion approfondie et qui n'a pas duré moins de trois heures, chaque commissaire ayant tenu à formuler son opinion personnelle, les deux conclusions ont été adoptées à une très forte majorité.

La commission a ensuite adopté une troisième conclusion constatant qu'au moment de l'explosion les portes et panneaux des soutes intéressées étaient fermés, et cela depuis dix heures et demie du matin, ce qui écarte toute hypothèse de malveillance ou d'imprudences.

La commission examinera, dans sa prochaine séance, les autres hypothèses qui lui ont été soumises, et formulera les propositions qu'elle compte soumettre aux ministres intéressés pour déterminer ceux-ci à prendre les mesures propres à éviter le retour de pareilles catastrophes.

Equipée d'un Prince

Le paquebot « Amazone », courrier de l'Amerique du Sud, arrivé à Bordeaux-Pauillac, apporte les détails suivants sur une équipée du prince

Louis d'Orléans de Bragança, petit-fils de Dom Pedro et empereur du Brésil.

Ce dernier, s'embarquant le mois dernier à Pauillac sur ce paquebot, sous le nom de M. Gabriel, avec l'intention de visiter la Cordillère des Andes; à bord, sa véritable identité fut vite connue; sa simplicité et son affabilité lui valurent bientôt de nombreuses sympathies.

Pendant le séjour de l'« Amazone » à Dakar, le prince télégraphia à Rio, à ses amis et partisans, sa prochaine arrivée; cette nouvelle s'étant répandue dans les milieux politiques, une loi « d'occasion » fut aussitôt votée pour l'empêcher de débarquer.

A l'arrivée du paquebot à Rio, un mouvement d'opinion se manifesta: plusieurs membres de l'aristocratie brésilienne, des députés et des fonctionnaires antigouvernementaux se pressaient sur les quais pour accueillir le prince; les autorités locales qui, dans le but de réprimer toute tentative de révolution, avaient mobilisé 3.000 hommes de troupe et d'importantes forces de police, lui ayant signifié de rester à bord. Louis d'Orléans ne protesta aucunement et se contenta de recevoir les visites de ses amis et partisans qui lui témoignèrent leur profond attachement.

A Santos, il fut également l'objet de nombreuses protestations de sympathie; à son arrivée à Buenos-Ayres, l'intendant de la province le reçut en grande pompe et une soirée de gala fut donnée en son honneur au théâtre de l'Odéon, à laquelle il assista dans la loge présidentielle.

Le procès Marck-Yvetot

Après deux heures de délibération, le jury rapporte un verdict déclarant Marck et Yvetot, coupables de la plupart des faits qui leur sont reprochés. Des circonstances atténuantes sont accordées à Marck.

Faisant alors application de la peine, la cour condamne:

Marck, qui bénéficie des circonstances atténuantes, à une année d'emprisonnement.

Yvetot à quatre années d'emprisonnement et à 100 fr. d'amende.

LA CRISE VITICOLE

Les démissions des municipalités affluant dans les Préfectures des départements du Midi.

La vie municipale a été reprise à Montpellier, mais on craint toujours que des troubles éclatent, car le bruit court avec persistance que Marcellin Albert, Ferroul et les membres du comité d'Argellès seront arrêtés.

En prévision de troubles, des régiments sont consignés, prêts à partir pour le Midi.

Le 7^e, en garnison à Cahors, a été prévenu dans la nuit de se tenir prêt.

DEMISSION DE M. SARRAUT

Paris, 17 juin.

M. Albert Sarraut, sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur, a remis cet après-midi à M. Clemenceau, président du conseil, ministre de l'intérieur, la lettre suivante par laquelle il démissionne de ses fonctions de sous-secrétaire d'Etat pour les motifs indiqués ci-après:

Paris, 17 juin.

Mon cher président et ami,

Je vous remercie ma démission de sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur. Vous savez quelle est mon affection profonde et dévouée pour votre personne; elle se double, au moment où je cesse d'être à vos côtés immédiats, d'une reconnaissance qui ne s'éteindra jamais pour votre bienveillance à mon égard, pour l'amitié que vous m'avez témoignée en toute circonstance, — amitié qui fut mon réconfort et qui restera mon orgueil.

Les événements dont mon arrondissement est le théâtre ne me permettent pas de vous continuer la collaboration que je vous ai donnée depuis quinze mois avec une fidélité sans réserve; ils m'enlèvent, avec la possibilité de défendre jusqu'au bout au sein du gouvernement la cause de ceux qui m'accueillirent comme un fils adoptif, la liberté d'esprit nécessaire pour vous prêter tout l'appui

que vous êtes en droit d'exiger de votre collaborateur le plus direct. C'est une question de loyauté et de conscience que de vous le dire. Vous me connaissez assez pour savoir qu'aucun autre mobile — aucun — ne me détermine en cette circonstance. Croyez, mon cher président et ami, à mon affection inaltérablement dévouée.

Albert Sarraut, député de l'Aude.

CHRONIQUE LOCALE

LA FÊTE DE L'AMICALE

DES INSTITUTEURS DU LOT

Si comme tous les ans les instituteurs et les institutrices du Lot se sont réunis en leur fête amicale et ont resserré plus étroitement encore des liens d'une franche camaraderie, nous devons dire également qu'ils ont donné cette année, une preuve de plus du loyalisme républicain dont ils sont tous pénétrés.

Ils n'ont pas voulu rester sous le coup des attaques très vives qui furent, ces temps derniers, dirigées contre eux par la réaction et ils ont tenu à affirmer que si dans leurs rangs se trouvaient quelques agités, la grande masse des maîtres primaires restait dans la légalité.

La fête de dimanche eut donc un double caractère: de camaraderie et de loyalisme républicain.

Elle fut un beau succès: de tous les points du département, instituteurs et institutrices s'étaient rendus à Cahors pour prendre part aux réjouissances de cette journée qui a commencé le matin à 10 h. dans la salle de l'Hôtel de Ville, par la réunion générale de l'Amicale.

M. Ayrot, secrétaire, aux applaudissements de tous ses collègues qui se pressaient dans la salle malheureusement trop étroite, a donné communication du rapport annuel sur la situation de l'Amicale.

Nous donnons in-extenso cet excellent travail pour lequel M. Ayrot fut vivement félicité.

RAPPORT DE M. AYROT

MESDAMES, MESSIEURS, CHERS CAMARADES,

8 mois à peine nous séparent de notre dernière Assemblée Générale de Figeac, et notre Conseil d'Administration ne s'est réuni que trois fois. Inutile je crois, de vous exposer ici les travaux de vos mandataires, le compte rendu en a paru au Bulletin, et chacun s'est trouvé à même de les apprécier. Je me bornerai donc, si vous le permettez, à vous rappeler seulement que l'affaire de Leyme a été entrée dans une nouvelle phase: la Cour de Cassation ayant rejeté notre pourvoi et confirmé l'arrêt de la Cour d'appel d'Agen qui s'était déclaré incompétente, le Bureau de la Fédération a fait les démarches nécessaires en vue d'un recours au Conseil d'Etat. Nous avons tout lieu de croire que cette fois un tribunal compétent saura nous faire rendre justice. Les trois questions portées à l'ordre du jour du prochain Congrès national de Clermont ont été sérieusement étudiées par des commissions élues au scrutin secret; les conclusions des rapporteurs ont paru au Bulletin et à la dernière réunion du Conseil, six délégués élus encore au scrutin secret ont été chargés de porter ces conclusions au Congrès et de les défendre au nom de l'Amicale du Lot. Notre Président se rendra aussi à Clermont comme membre de la Commission permanente de la Fédération et délégué au Comité administratif. Entre temps notre Amicale a envoyé des délégués au Congrès régional des Amicales du Sud-Ouest à Bordeaux, et M^{rs} Charles a été élue vice-présidente de ce Congrès. Nous avons continué à nous faire représenter par un ou deux délégués aux fêtes des Amicales voisines. En dehors de quelques affaires de peu d'importance, je vous dirai que la tâche du Conseil d'Administration a été facilitée par notre concorde, notre unité de vues et notre groupement en un faisceau bien uni.

Le 31 octobre 1906 nous étions 720; nous sommes aujourd'hui 759, différence 39 adhésions nouvelles. La famille est donc presque complète. Ceux qui manquent à l'appel sont rares; on les compte surtout parmi les jeunes et en particulier chez les débutantes. A ces nouveaux collègues qui auront un meilleur sort que leurs devanciers nous disons: si aujourd'hui votre situation est plus favorisée et plus heureuse, vous le devez aux Amicales que nous avons fondées.

La marche ascendante de notre Amicale est donc un fait acquis, et on souhaitant la bienvenue aux nouveaux adhérents je leur dirai: Notre Association est arrivée à ce beau résultat, parce qu'elle a adopté cette discipline que vous avez fondée.

La marche ascendante de notre Amicale est donc un fait acquis, et on souhaitant la bienvenue aux nouveaux adhérents je leur dirai: Notre Association est arrivée à ce beau résultat, parce qu'elle a adopté cette discipline que vous avez fondée.

La marche ascendante de notre Amicale est donc un fait acquis, et on souhaitant la bienvenue aux nouveaux adhérents je leur dirai: Notre Association est arrivée à ce beau résultat, parce qu'elle a adopté cette discipline que vous avez fondée.

Paris, 17 juin.

La nouvelle de la dissolution de la Douma n'a produit aucune impression en Bourse. La clientèle qui avait vendu de rachète sur la menace de la dissolution se rachète aujourd'hui que le fait est accompli.

Nous constatons donc un mouvement de reprise, il ne faudrait cependant pas s'illusionner; à partir de demain auront lieu les règlements de comptes de la dernière liquidation et des défaillances sont à craindre.

La Rente française qui détache aujourd'hui son coupon trimestriel de 75 centimes est mieux tenue à 94,10.

Les fonds russes s'inscrivent en hausse sur samedi: le 5 0/0 nouveau à 85; le 3 0/0 1891 à 60,90; le 1896 à 59,20 et le Consolidé à 73,70.

L'Extérieure espagnole passe de 91,80 à 92,60. L'Italien est ferme à 103,71 et le Portugais à 68. Le Turc est calme à 93,25.

Les établissements de Crédit font également preuve de meilleures tendances. La Banque de Paris clôture à 1433; le Comptoir d'Escompte à 670; le Crédit Lyonnais à 1139 et la Société Générale à 662.

L'action Rente Foncière s'inscrit à 389.

Les chemins français sont sans changement: le Lyon cote 1322, le Nord 1772 et l'Orléans 1390.

La South American Goldfields donne lieu à un bon courant de demandes aux environs de 36 fr.

Deux Raisons

Un fait comme le suivant qui s'est produit à Agen nous intéresse pour deux raisons: la première parce qu'il concerne une personne d'Agen; la seconde parce que c'est une bonne nouvelle de nature à nous encourager.

Mme E. Bonnin, 11 rue de l'Abreuvoir, à Agen, nous dit:

«Voilà bien une vingtaine d'années que je me plaignais des reins, mais ces derniers temps les souffrances étaient devenues intolérables et j'étais prise de rhumatismes dans le bas du dos et dans les membres qui ne me laissaient plus aucun repos. La nuit je ne dormais pas et mes articulations étaient si raides que j'avais beaucoup de peine à me baisser ou à me redresser pour faire mon travail. Mes digestions étaient mauvaises, j'étais constipée et malgré tous les remèdes employés mon état s'aggravait. Je ne savais plus du reste à quoi attribuer ces maux; j'étais fatiguée et la fatigue, la conséquence du froid ou de l'humidité? Rien ne me soulageait. Dès que j'eus commencé à prendre les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Orliax, à Cahors, je me sentis de suite un peu plus à l'aise; mes douleurs étaient moins vives et moins fréquentes, j'étais plus forte, plus souple et moins de deux semaines après j'étais si bien soulagée que je pouvais enfin vaquer librement à mes occupations. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier.»

Quelles sont les causes du rhumatisme? Le rhumatisme provient de l'acide urique qui s'est cristallisé dans les muscles et les articulations. Les Pilules Foster pour les Reins dissolvent cet acide urique et aident les reins à l'éliminer du corps par l'urine. Les Pilules Foster pour les Reins faisant disparaître la cause de la maladie accomplissent donc une cure permanente.

Si vous ne voulez pas être désappointé assurez-vous que ce sont bien les véritables Pilules Foster pour les Reins qui vous sont délivrées; surtout méfiez-vous des imitations d'un aspect et d'un nom plus ou moins approchant; car vous n'auriez plus le résultat voulu. On peut se procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à: Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25 rue St-Ferdinand, Paris. J. C. 25.

Je vis qu'elle pleurait! Moralement anéantie, elle était plutôt affaiblie qu'assise sur le seuil du modeste logis. De son regard voilé par les larmes, elle interrogeait la route parcourue chaque matin par ceux qui s'en vont au travail, la route suivie chaque soir par ceux qui viennent de donner à la société, leur tribut de labeur, en échange de quelques moyens d'existence.

Depuis la veille son mari n'était pas rentré, son salaire de quinzaine en poche, il avait déposé, n'était pas même rentré le jour suivant.

Il avait oublié sa femme, il avait oublié ses enfants, il ne s'était plus rappelé que l'argent de ces deux semaines de travail appartenait à sa famille.

Le bruit de ces quelques pièces de cent sous, qui battaient dans ses poches, l'avait grisé au point de lui faire oublier son devoir.

Il s'était attardé! Causant avec les uns, buvant avec les autres, son cœur avait perdu le sens réel de sa situation de pauvre et de travailleur. Il s'était laissé avachir par une trop grande consommation de petits verres et il avait joué!

Il avait joué et perdu le pain de ses enfants. Il avait joué et perdu sa quinzaine.

Affaissée sur le seuil du modeste logis, elle pleurait toujours. Le dernier coup de sirène avait tué le bruit de l'usine, les travailleurs s'étaient retirés fatigués mais joyeux vers leurs domiciles, seul son mari, le père de ses enfants ne venait pas.

La tristesse morne qu'enfant la misère planait à l'entour du petit logement. Les enfants avaient soupiré d'un morceau de pain sec, et les pauvres, sans se plaindre, s'en étaient allés dormir, sans deviner le chagrin qu'avait leur mère, sans comprendre que c'était de misère qu'elle avait pleuré devant eux.

Elle, la pauvre femme, n'avait pas mangé. Elle attendait toujours, comme inconsciente; le regard trouble mélangé aux premières ombres de la nuit qui descendait.

Elle attendait sans espoir, elle attendait écrasée de honte et de douleur celui qui aurait dû chasser la misère du logis, lui éviter les paroles dures du propriétaire qui réclamait son dû, les remarques grossières du boulangier qui lui avait refusé le pain....

La tristesse morne qu'enfant la misère planait à l'entour du petit logement. Il avait joué et les enfants avaient soupiré d'un morceau de pain sec!...

PIERRE-JEAN.

A VENDRE POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE un COUPÉ Très léger, en excellent état. S'adresser au Bureau du Journal.

Ancien Directeur de journal, maître-imprimeur, sérieux, connaissant à fond les divers services, demande place secrétaire, administrateur de journal ou directeur d'imprimerie. S'intéresserait ou s'associerait suivant les cas. S'adresser aux initiales H. L. Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

Advertisement for VALS (SAINT-JEAN) featuring a logo with 'VALS' in a stylized font and text describing its benefits for various ailments like rheumatism, gout, and kidney issues. The text mentions 'SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX, VALS (Ardèche)' and 'ARTHRITQUES, GOUTTEUX, RHUMATISANTS BOIRE AUX REPAS VICHY-CELESTINS'.

de lui arriver. Plainte fut immédiatement déposée à la gendarmerie. L'enquête ne fut pas longue. Vitrac avoua carrément le délit et confirma tous les dires de la gamine. Il fut immédiatement arrêté et conduit à la prison de Gourdon, où le précoce vaurien attendra sa comparaison devant les juges.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

La Fédération Nationale de la Libre-Pensée, mission laïque du Sud-Ouest, à Fumel, organise pour le mardi 25 juin 1907, à 8 1/2 du soir, salle de l'hôtel Delluc, une grande conférence publique et contradictoire organisée sous les auspices de la Libre-Pensée de Fumel-Monsempron, avec le concours du citoyen L. Kosciusko, membre du conseil interdépartemental.

Sujet traité: L'Œuvre de la Libre-Pensée. Les dames sont spécialement invitées.

Union compagnonnique et Société Protectrice des apprentis

La fête annuelle de ces deux sociétés est définitivement fixée au dimanche 4 août prochain. Elle consistera en un banquet traditionnel, la distribution des récompenses aux jeunes apprentis ainsi qu'aux élèves du cours municipal de dessin et enfin en un concert vocal et instrumental offert aux membres honoraires, aux membres de l'Union compagnonnique et aux élèves de divers cours.

Sur la proposition de M. Jacquin, directeur des usines de Fumel, une somme de 150 fr. a été accordée à la Société Protectrice des apprentis par M. Barthe, administrateur général de la Société du Périgord, président d'honneur de la société des apprentis. Cette somme est destinée à l'amélioration du matériel ainsi qu'à la remise de livrets de caisse d'Épargne au nom de M. Barthe et en celui du conseil d'administration.

Nous sommes heureux de pouvoir profiter de cette circonstance pour remercier bien vivement et bien sincèrement M. Barthe et M. Jacquin dont la sollicitude à l'égard de la jeunesse fumeloise ne s'est jamais démentie. Aussi nous espérons que les futurs lauréats sauront reconnaître les sacrifices de toutes sortes faits pour eux et qu'ils auront à cœur de profiter des bonnes leçons données.

Le joueur

Moralement anéantie, elle était plutôt affaiblie qu'assise sur le seuil du modeste logis. De son regard voilé par les larmes, elle interrogeait la route parcourue chaque matin par ceux qui s'en vont au travail, la route suivie chaque soir par ceux qui viennent de donner à la société, leur tribut de labeur, en échange de quelques moyens d'existence.

Depuis la veille son mari n'était pas rentré, son salaire de quinzaine en poche, il avait déposé, n'était pas même rentré le jour suivant.

Il avait oublié sa femme, il avait oublié ses enfants, il ne s'était plus rappelé que l'argent de ces deux semaines de travail appartenait à sa famille.

Le bruit de ces quelques pièces de cent sous, qui battaient dans ses poches, l'avait grisé au point de lui faire oublier son devoir.

Il s'était attardé! Causant avec les uns, buvant avec les autres, son cœur avait perdu le sens réel de sa situation de pauvre et de travailleur. Il s'était laissé avachir par une trop grande consommation de petits verres et il avait joué!

Il avait joué et perdu le pain de ses enfants. Il avait joué et perdu sa quinzaine.

Affaissée sur le seuil du modeste logis, elle pleurait toujours. Le dernier coup de sirène avait tué le bruit de l'usine, les travailleurs s'étaient retirés fatigués mais joyeux vers leurs domiciles, seul son mari, le père de ses enfants ne venait pas.

La tristesse morne qu'enfant la misère planait à l'entour du petit logement. Les enfants avaient soupiré d'un morceau de pain sec, et les pauvres, sans se plaindre, s'en étaient allés dormir, sans deviner le chagrin qu'avait leur mère, sans comprendre que c'était de misère qu'elle avait pleuré devant eux.

Elle, la pauvre femme, n'avait pas mangé. Elle attendait toujours, comme inconsciente; le regard trouble mélangé aux premières ombres de la nuit qui descendait.

Elle attendait sans espoir, elle attendait écrasée de honte et de douleur celui qui aurait dû chasser la misère du logis, lui éviter les paroles dures du propriétaire qui réclamait son dû, les remarques grossières du boulangier qui lui avait refusé le pain....

La tristesse morne qu'enfant la misère planait à l'entour du petit logement. Il avait joué et les enfants avaient soupiré d'un morceau de pain sec!...

PIERRE-JEAN.

lent leurs men songes et leurs colomnies dans la feuille de toutes les sacristies. Dans son dernier numéro, ce pieux organe annonçait que M. Filhol, maire de Cassagnes, s'était fait humble et suppliant, devant le panamiste de Pechfumat pour obtenir son patronage aux prochaines élections du conseil d'arrondissement.

On redouta que M. Filhol soit chargé, aux luttes prochaines, de défendre le programme radical dans le canton de Cazals.

Cette crainte est d'un heureux augure pour le parti républicain qui sait que le maire de Cassagnes a assez d'énergie pour poursuivre s'il est désigné comme candidat au conseil d'arrondissement une vigoureuse campagne contre la faction cléricalle dirigée par M. Béral.

Quoi qu'il arrive M. Filhol fera son devoir, tout son devoir.

Son attitude aux élections cantonales sera un soufflet retentissant appliqué sur la face des réactionnaires.

Un groupe de républicains.

Arrondissement de Figeac

Tribunal correctionnel. — A la requête de l'administration des contributions indirectes, Félicien Lacroix, âgé de 29 ans, de St-Sulpice, poursuivi pour colportage d'allumettes de contrebande, est condamné à 300 fr. d'amende. Le tribunal prononce, en outre, la confiscation de la marchandise saisie.

— Pierre Labernadie, du Bourg, inculpé d'abus de confiance, ne se présente pas. Le tribunal le condamne par défaut à six mois d'emprisonnement et à 50 fr. d'amende.

— Léonard Frégeac, d'Estal, prévenu de coups et blessures, ne se présente pas. Le tribunal le condamne à 100 fr. d'amende, avec bénéfice de la loi de sursis.

— Le tribunal prononce en outre, une condamnation à 50 fr. d'amende avec sursis, pour coups et blessures.

La foire. — Notre foire de samedi 15 juin, quoiqu'une des moins fortes de l'année, a été bonne.

Champ de foire bien approvisionné. Transactions assez actives sur les bœufs d'attelage et d'élevage.

Les bœufs gras ont été payés de 60 à 70 fr. les 100 kil; les veaux et moutons, de 90 c. à 1 fr. le kil. selon qualité.

Les cochons destinés à la charcuterie étaient très recherchés, mais étaient en baisse sur les cours précédents.

Vente facile sur les porcelets à des prix très rémunérateurs.

Blé, de 19 à 19,50 l'hect.; avoine, de 10,50 à 11 fr.; maïs, de 12 à 15 fr. 50.

Volailles grasses, de 80 à 90 c. le demi-kilo; chevreaux, de 5 à 6 fr. pièce; œufs 75 c. la douzaine.

Latronquière

Fête patronale de la Saint-Jean. — Voici le programme de la fête:

Dimanche 23 juin. — A cinq heures du soir, annoncé de la fête par des salves d'artillerie; à huit heures et demie feu allégorique de la Saint-Jean et retraite aux flambeaux.

Lundi 24 juin. — Réveil en musique et salves d'artillerie; à neuf heures, jeu de la poêle; à onze heures, jeu de la cruche; à deux heures et demie, course de la broquette avec grenouilles; à trois heures, grand bal sur la place; à quatre heures et demie, départ d'un ballon; à huit heures et demie, grand feu d'artifice; à dix heures, bal de nuit et bataille de confettis, brillante illumination.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers auprès desquels il ne sera fait aucune quête.

La commission décline toute responsabilité des accidents pouvant survenir au cours de la fête.

Arrondissement de Gourdon

Rouffilhac

Le presbytère. — La délibération du Conseil municipal relative à la location du presbytère vient, par arrêté du 13 juin, de recevoir l'approbation préfectorale.

Le taux annuel de la location a été fixé à 30 francs par an en sus des charges.

Labastide-Murat

Tentative de viol. — Le 13 juin dernier, la jeune Victoria L..., domiciliée chez ses parents à Labastide-Murat, gardait un troupeau de moutons dans un bois distant de 2 kilomètres du domicile de ses parents, lorsqu'elle rencontra le jeune Frédéric Vitrac, âgé de 15 ans, cultivateur au même lieu. «Je veux te suivre» lui dit ce dernier et effectivement la fillette dut subir la compagnie du jeune homme jusqu'à un bois distant de 800 mètres. Arrivé là, se tournant vers elle, il lui fit des propositions malhonnêtes et se livra devant elle à des exhibitions obscènes. La gamine ayant refusé de l'entendre, il la coucha sur la terre et tenta de la violer de force; mais il éprouva une résistance invincible et dut s'enfuir aux cris de l'enfant.

Rentrée chez elle, la gamine raconta en pleurant à ses parents ce qui venait

ches et jeudis, matinées de famille à 3 heures de l'après-midi. Nous ne pouvons qu'engager nos concitoyens à aller assister aux quelques représentations que la direction Frediani se propose de donner dans notre ville. Ils passeront de bien agréables soirées et ne regretteront sûrement pas ni leur temps ni leur argent, la troupe que nous pourrions admirer samedi prochain nous étant annoncée comme incomparable.

Foire du 15 juin

Notre marché-foire du 15 juin, quoiqu'avorisé par le beau temps, n'a pas été très important.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants:

Bœufs gras, de 35 à 37 fr. les 50 kilos; bœufs d'attelage, de 550 à 950 fr. la paire; bouvillons, de 500 à 750 fr. la paire; porcelets de 30 à 45 fr. la pièce selon grosseur; moutons gras, 0,75 le kilo; agneaux, 0,85; brebis pour l'élevage, de 28 à 32 fr. la pièce.

Blé en vente: 40 hectolitres vendus 35 au prix moyen de 20 fr. l'hect.; maïs en vente, 25 hectolitres, vendus 20 au prix moyen de 18 fr. l'hect.; pommes de terre, 3 à 4 fr. les 80 litres.

Volailles grasses, 0,90 le demi-kilo; poulets, 1 fr. le demi-kilo; dindes, 0,65; lapins privés, 0,70; œufs, 0,75 la douzaine; petits canards, 1,50 à 2,25 et 4 fr. la paire.

Aucun vol ni accident à signaler.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier:

Paris, 17 juin, 1 h. 30 s.

La crise viticole

Le Conseil des ministres réuni dans la matinée a pris un ensemble de mesures destinées à assurer le respect de la loi dans les départements viticoles du Midi.

Des instructions dans ce sens ont été immédiatement télégraphiées par les ministres intéressés.

Départ des souverains danois

Les souverains danois ont quitté Paris à 11 h. 35' à la gare des Invalides se rendant directement à Hambourg. M. et Mme Fallières les ont salués au départ.

Télégrammes reçus aujourd'hui:

Paris 18 juin 2 h. 15 s.

A la Chambre

La Chambre des députés malgré les députés du midi a voté au milieu d'une vive agitation l'ajournement de l'interpellation Aldy sur les mesures que le gouvernement a prises relativement à la crise viticole.

Le vote a été émis par 412 voix contre 158, malgré l'opposition des députés du Midi.

A la suite de l'intervention de M. Ribot, M. Clemenceau a déclaré qu'il ne répondrait que lors que les mandats judiciaires décernés contre les agitateurs auraient reçu leur application.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Sauzet

Dimanche a eu lieu à Sauzet, une réunion publique organisée par M. Pendaries, candidat au conseil général. Nous en rendrons compte dans un prochain numéro.

Montcabrier

Foire. — Notre foire du 14 juin tombant au moment des fenaisons et du sulfatage de la vigne, a été moins importante que de coutume. Voici les cours des divers marchés.

Bœufs gras, de 38 à 40 fr. les 50 kil; bœufs d'attelage, de 900 à 1 000 fr.; jeunes bœufs, de 600 à 700 fr.; vaches de travail, de 400 à 500 fr.; vaches de travail, de 700 à 800 fr. le tout la paire.

Poules, de 4 à 5 fr.; poulets, de 3 à 4 fr. pintades, de 5 à 6 fr.; pigeons, de 1,50 à 1,75; lapins domestiques, de 3 à 4 fr. le tout la paire; dindons, 65 centimes le demi-kilo.

Les œufs, 70 centimes la douzaine. Pores gras, de 62 à 65 fr. les 50 kil. Le marché aux chevaux était assez dégarni et peu d'affaires s'y sont traitées.

Cassagnes

Décidément il y a dans notre commune quelques personnages qui ne reculent devant aucune besogne.

Après avoir affecté un républicanisme trop bruyant pour qu'il fut sincère, ils se sont faits, à la suite du rénégal Béral les soutiens de la réaction: chaque samedi, ces condottières politiques, éta-

tes du public prouvèrent à l'orateur combien il avait su intéresser ses auditeurs. A leur tour les élèves de l'Ecole Normale d'institutrices sous la direction de leur dévoué professeur, Mme Maury, chantèrent un chœur ravissant: l'orchestre nous charma par un morceau délicatement enlevé et M. l'Inspecteur d'Académie, après avoir remercié le conférencier, donna rendez-vous au personnel enseignant pour la soirée.

La Fête de Nuit

Les organisateurs de la fête de l'Amicale ne font jamais les choses à demi: une fête chez eux est toujours complète.

Banquet à midi, conférence, concert dans la journée, bal le soir.

C'est dans les salles de l'Ecole de garçons de la rue du Lycée que la fête de nuit s'est déroulée au milieu de la joie unanime d'une foule énorme.

Le bal coupé par moment d'intermèdes de chant et de musique fut des plus animés et a obtenu un très vif succès. Disons qu'un excellent orchestre y a contribué pour beaucoup.

C'est tard, vers 4 heures du matin que prit fin cette belle fête dont nous félicitons et remercions les aimables organisateurs.

Départ du 7^e

Le 7^e d'infanterie quittera Cahors ce soir mardi pour se rendre dans une ville du midi dont la garnison sera déplacée.

C'est un branle-bas à la caserne Bessières en vue du départ prochain. Le gouvernement a cru devoir prendre cette mesure pour assurer l'ordre dans les villes où s'exerce l'agitation viticole, qui aujourd'hui, il faut bien le dire, est l'œuvre de la réaction.

Mardi matin, en gare de Cahors est passé le 139^e d'infanterie en garnison à Aurillac, se rendant également dans le Midi.

Armée territoriale

Sont nommés au grade de lieutenant au 131^e régiment territorial, MM. Canonne et Pepratz.

Campagne agricole

L'Officiel publie l'évaluation des récoltes en terre au 15 mai 1907, d'après les rapports des professeurs départementaux d'agriculture.

Voici d'après cette étude, l'évaluation des récoltes en terre dans le Lot. Blé d'hiver: superficie en hectares, 79.800. Etat des cultures: bon.

Méteil: superficie en hectares, 1.070. Etat des cultures: bon.

Seigle: superficie en hectares, 10.400. Etat des cultures: bon.

Orge: superficie en hectares, 750. Etat des cultures: bon.

Orge de printemps: superficie en hectares, 300. Etat des cultures: bon.

Acovine d'hiver: superficie en hectares: 3.200. Etat des cultures: bon.

Acovine de printemps: superficie en hectares, 15.200. Etat des cultures: bon.

Tribunal correctionnel

Audience du 17 juin 1907

CONTREBANDE

La nommée Hirondele, Vve Mahiou pour colportage d'allumettes est condamnée à 300 fr. d'amende

LES VOLEURS DE CUIVRE

Fourastié Emile, 16 ans, Mary Albert 20 ans, ont volé du cuivre et du zinc au préjudice de MM. Millet et Ausset et l'ont vendu à des chiffonniers qui sont poursuivis comme complices. Après plaidoirie de M^e Gilbert et Vigoureux, le tribunal renvoie à jeudi pour entendre M^e Lacaze, empêché.

CHASSE PROHIBÉE

Brigidou François, de Flaujac est celui qui a été surpris dimanche chassant à la chanterelle. Le tribunal le condamne à 150 fr. d'amende sans sursis et confisque le fusil et la chanterelle.

RIXE

Vaqué Victor, Vaqué Louis, Artichau Joseph, se sont querellés à la foire de Castelnaud et en sont venus aux mains. Le tribunal acquitte Vaqué Victor et condamne Vaqué Louis à 25 fr. et Artichau à 100 fr. avec sursis aux deux.

VOYAGE SANS BILLET

Le nommé Lasfarguettes Hilaire, a voyagé sans billet: coût 16 francs.

Grand Cirque Toscan

(Direction Frediani)

Nos lecteurs apprendront avec plaisir, la prochaine arrivée à Cahors du «Grand Cirque Toscan.»

de l'Eglise, et qui attaquaient violemment vos idées, dans votre personne. J'ai connu des jeunes institutrices envoyées à vingt ans dans des localités perdues de la montagne, cadées, montrées au doigt et qui n'avaient pour toute consolation que la tâche quelquefois ingrate d'élever les enfants des autres, et le soir venu, découragées par cette amertume sourde qui est plus pénible à supporter que l'insulte faite en face, elles pleuraient sous leur lampe.

A ces hostilités que vous avez subies, Messieurs, il y avait deux causes qui n'étaient pas deux raisons. Vous représentiez l'esprit laïque et en tant que secrétaires de Mairie vous étiez toujours supposés diriger la politique locale. L'esprit laïque est l'essence même de notre esprit français; celui qui voudrait en écrire l'histoire serait obligé de remonter jusqu'aux temps, les plus obscurs du moyen âge et peut être plus haut encore: l'esprit laïque, c'est celui de notre République, c'est l'esprit de notre Montaigne, c'est l'esprit de libre examen duquel au commencement des temps modernes est née la Réforme, et plus tard, la Révolution. Or c'est bien de la Révolution qu'est sortie l'école laïque, issue du divorce de l'Etat et de l'Eglise, en ce sens que l'Etat ne veut plus reconnaître ce de jeunes français, libres de choisir leur culte, de pratiquer une religion, sans qu'elle leur fut imposée, par cela même qu'ils entrent dans une école.

Vous êtes, Messieurs, les héritiers des initiateurs de cette grande rénovation morale, je ne doute pas que vous serez jaloux de la continuer.

Votre devoir n'est pas difficile à définir: dans ses enfants, le pays vous confie son avenir, la République sa destinée; ne séparez jamais l'un de l'autre, il n'y a pas la France d'un côté et la République de l'autre, il y a la République Française.

Quant à votre rôle comme secrétaires de Mairie, il est bien simple: si l'on vous demande un conseil, donnez-le; si l'on vous demande votre opinion, dites-la; si l'on vous demande un service, rendez-le; mais ne mêlez jamais l'Ecole aux querelles locales; l'Ecole, c'est le terrain neutre religieux et politique; les âmes de nos enfants ne sont pas faites pour nos discordes.

Je sais que vos doctrines antipatriotiques ne sont point courues parmi vous, je vous en félicite; elles ne traverseraient dans tous les cas cette école; mais je suis profondément convaincu que les idées françaises de générosité sociale, de pitié humaine, de justice surtout ont été le ciment qui a été nécessaire à la formation de notre esprit moderne.

Prenez l'histoire contemporaine; rien ne s'est fait de durable sans la France; c'est nous qui avons écrit le nouvel évangile. Les Droits de l'Homme et du Citoyen. Ce patrimoine, Messieurs, nous serions bien criminels de ne pas le défendre, nous serions bien criminels de laisser s'émasculer le peuple qui a fait la Révolution.

Bibliographie

C'est la grande semaine sportive. Le numéro des *Annales* contient de charmants et beaux articles sur ce sujet : une étude de général Zurlinden consacré au cheval de course et au cheval de guerre ; une piquante chronique de Franc-Nohain sur la Parisienne à Longchamp (illustrée de délicieuses gravures)... Lire, dans ce même numéro, l'opinion de M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie Française, sur le Congrès de la Haye ; la Revue des Livres, par Emile Faguet ; la Vie Féminine, d'Yvonne Sarcocoy ; de la prose et des vers de Paul Bourget, Jean Rameau ; un des plus jolis morceaux du *Fortunio*, d'André Messager, etc... Toutes les questions d'actualité sont traitées dans les *Annales*.

En vente partout. Le numéro : 25 centimes.

Les élèves de l'Université des *Annales* ont visité, cette semaine, les Archives nationales, sous la conduite du directeur, M. E. Dejean, et de l'historien G. Lenotre, qui leur ont montré et expliqué les pièces les plus précieuses et les plus secrètes de cette illustre maison. Ces documents rarissimes, inconnus du public, ont été, pour la première fois, photographiés et se trouvent reproduits dans le dernier numéro du *Journal de l'Université* : testament de Napoléon I^{er}, minutes du procès de Marie-Antoinette, lettres de Louis XVI, original du Serment du Jeu de Paume, etc. Le tout forme, avec les conférences sténographiées de MM. Lenotre et Dejean, une admirable leçon d'histoire.

Le numéro 60 centimes (abonnement 10 fr. par an). Les abonnés nouveaux reçoivent la collection des 19 premiers numéros de la revue.

BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés

Collection : 3 fr. 50 le volume broché. Toute abonnée au *Journal des Demoiselles* recevra au prix de faveur de 3 fr 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco

PRINCIPAUX AUTEURS :

MM. Aigueperse, Maryan, Du Champfranc, H. Bister, Zénaïde Fleuriot, Champol.

LE TOUR DE FRANCE

Revue illustrée de grand luxe paraissant tous les deux mois (Quatrième Année) Sommaire du n° 38 qui paraîtra du 25 au 30 Juin

Fascicule entièrement consacré à la Haute-Auvergne

La Haute-Auvergne avant les Auvergnats, Marcelin Boule, Professeur au Muséum d'Histoire Naturelle. — Les Monts du Cantal, Pierre Sarrazin. — L'Artense et le Cézillier, Ardouin-Damazet. — La Truyère et la Cère, Emile Sedeyn. — Les Châteaux du Cantal, Louis Farges. — La vieillesse de Salers, Jean Ajalbert. — Vieille Auvergne, poèmes en langue d'oc, Arsène Vermeulen. — Le Pays-Bas, la Lessive, la Vinade.

150 belles illustrations, dont plusieurs en page entière, 10 compositions inédites de Fernand Mailland.

HORS-TEXTE :

Panorama du Massif cantalien, dessiné par M. le Commandant L. Koenig.

Jeannotto à Pierronnal, vieux air auvergnat, noté spécialement pour le *Tour de France* (piano et chant) par M. Canteloube de Malaret (Couverture illustrée d'une composition de V. Bocchino).

Couverture d'après une toile de M. Alfred Martin, Femmes d'Auvergne.

Prix du Fascicule complet : 2 fr. 50 ; Etranger : 3 fr.

Conditions d'abonnement

Une année, France 15 francs.
— Etranger 20 —

Direction du *Tour de France* : 295, Boulevard Raspail — Paris.

52, rue St-Georges, Paris, IX^e

PUBLICATIONS DE FAMILLE

JOURNAL DES DEMOISELLES

Petit Courrier des Dames et Conseiller des Familles réunis

Revue de la jeune fille et de la femme Médaille d'Or de la Société Nationale d'Encouragement au bien

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Edition violette, purement littéraire. Un an : Paris, 8 fr., Départements, 9 fr., Union postale, 11 fr.

24 pages de texte par numéro

Éducation. — Morale. — Littérature. Romans. — Nouvelles. — Poésies. — Conseils. — Chroniques. — Cançeries. — Actualités. — Chronique musicale. — Arts. — Connaissances pratiques. — Concours.

Éditions littéraires avec nombreux suppléments de mode et travaux, et le même texte que la précédente.

Edition verte : Un an : Paris, 16 fr. ; Départements, 19 fr. ; Union postale, 22 fr.

Edition chamois : Un an : Paris, 12 fr. ; Départements, 14 fr. ; Union postale, 17 fr.

Comprenant : Albums de travaux et ouvrages. — Modes. — Courrier de la Mode. — Gravures coloriées. — Feuilles de Patrons. — Broderies et lingerie. — Patrons découpés et imprimés. — Dessins décalquables. — Travaux imprimés sur étoffe. — Tapisseries. — Conseils pratiques. — Leçons de Choses. — Musique. — Aquarelles. — Fusains. — Menus, etc. — Concours mensuels et grand concours annuel.

Abonnements à partir du 1^{er} de chaque mois par mandat à l'ordre des directeurs, 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

MANUEL du JOURNAL des DEMOISELLES

9^e édition, considérablement augmentée

MÉTHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques de linge. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapisseries. — Tricot. — Crochet. — Filet. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la Manière de peindre sur toile gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la

Peinture au Vernis Martin, l'Enluminure, la Photominiature, etc.

ORNÉ DE 500 FIGURES ET VIGNETTES

Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. — Départements et Etranger : 3 fr. 75.

Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges.

Chemin de fer d'Orléans

Exposition maritime internationale de Bordeaux

Cartes d'abonnement à 1/2 tarif pour les exposants

Il est délivré aux Exposants participant à l'Exposition Maritime de Bordeaux en 1907, des cartes d'abonnement de 3 ou de 6 mois, de toutes classes, comportant une réduction de 50 0/0 sur les prix du tarif spécial G. V. n° 3, Orléans, et du tarif commun G. V. n° 103, Orléans-Midi.

Ces cartes sont délivrées aux intéressés sous condition d'un parcours minimum de 50 km. entre leur domicile commercial et Bordeaux, sur présentation de leur carte d'Exposant, et ne peuvent être demandées que pour le dit parcours.

Elles cesseront d'être valables le 1^{er} Décembre 1907 au plus tard, quelle que soit la date de leur délivrance, et pour toutes autres conditions, restent soumises aux dispositions des tarifs G. V. n° 3, Orléans, et G. V. n° 3, Orléans-Midi.

Facilités accordées aux ouvriers et ouvrières, occupés aux travaux de la cueillette des fraises dans la région de Calvignac et de Saint-Martin-Labouval (Lot) pour aller passer le dimanche dans leurs familles.

En vue de faciliter les voyages aux ouvriers et ouvrières occupés à la cueillette des fraises qui, pour aller passer les dimanches et jours de fête dans leurs familles, désirent se rendre de Calvignac ou de Saint-Martin-Labouval aux stations situées entre Capdenac inclus et Cahors inclus, il sera accordé cette année à ces ouvriers et ouvrières, pendant la période du 16 Avril au 15 Juillet, une réduction de 50 % sur les prix des places de 3^e classe.

Pour bénéficier de cette réduction, les intéressés devront être porteurs d'un certificat délivré par le patron qui les emploie, muni de leur signature, visé par le maire et constatant leur qualité d'ouvriers journaliers employés à son service. Ils paieront place entière à l'aller, mais au retour, ce certificat timbré par la gare de départ leur servira de billet pour effectuer gratuitement leur voyage.

Ils devront, en outre, pour chaque déplacement, et au départ d'un même point, être au nombre de cinq personnes au moins et voyager ensemble à

l'aller et au retour dans des trains désignés par la Compagnie.

A l'aller, le voyage aura lieu la veille au soir ou le matin des dimanches et jours de fête ; au retour, le soir ou le lendemain matin des mêmes jours (pour la Pentecôte, le lundi soir ou le mardi matin).

Billets d'Aller et Retour de Famille pour les Vacances

Il est délivré à partir du 1^{er} Juillet jusqu'au 1^{er} Octobre aux familles d'au moins trois personnes, au départ de toute gare du réseau, pour toute autre gare du réseau, distante l'une de l'autre d'au moins 125 kilomètres, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes valables indistinctement jusqu'au 1^{er} novembre (nuit du 1^{er} au 2^e novembre).

Pour les trois premières personnes : prix des billets d'aller et retour ordinaires ; pour la quatrième personne et suivantes, réduction variant de 50 à 75 0/0, avec faculté pour les membres de la famille au-dessus de trois personnes d'effectuer isolément leur voyage d'aller et retour.

En outre, il peut être délivré au chef de famille en même temps que son billet, une carte d'identité lui permettant de voyager isolément au 1/2 tarif entre le lieu de départ et le lieu de villégiature.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux gares et bureaux succursales de la Compagnie.

Billets d'Aller et Retour de Famille pour les Vacances

Ces billets sont délivrés du 15 Juillet au 1^{er} Octobre aux familles d'au moins trois personnes, de toute station du réseau d'Orléans à toute station du réseau du Midi et inversement, distantes l'une de l'autre d'au moins 125 kilomètres.

La réduction est de 50 0/0 à partir de la 3^e personne et la durée de validité fixée à 33 jours avec faculté de prolongation moyennant supplément.

Il peut être délivré au Chef de famille en même temps que son billet, une carte d'identité lui permettant de voyager isolément à 1/2 tarif entre le lieu de départ et le lieu de villégiature. Le Chef de famille peut également être autorisé à revenir seul à son point de départ.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser aux gares et bureaux succursales des Compagnies d'Orléans et du Midi.

Transport des petits pois et haricots verts

En 1905, la Compagnie d'Orléans a introduit dans son tarif G. V. n° 14 pour une période d'essai de deux années, une disposition nouvelle consistant à réduire les prix de ce tarif de 30 0/0 pour les pois verts expédiés à partir du 1^{er} Juin et pour les haricots verts à partir du 10 août.

Cette réduction avait pour but de permettre aux expéditeurs de continuer leurs envois quand, la campagne étant plus avancée, les légumes cessant d'être des primeurs et leurs

prix ayant baissé, les taxes ordinaires du chemin de fer devenues trop lourdes, auraient empêché les transports.

Cette réduction a été largement appréciée et utilisée par le Commerce Agricole tant pour ses envois sur Paris que pour les transports effectués sur les villes de province et en particulier sur les fabriques de conserves.

Les résultats satisfaisants de cet essai ont encouragé la Compagnie d'Orléans à proposer à l'administration supérieure de rendre ses dispositions définitives.

L'autorisation venant d'être donnée, ces dispositions auront encore leur effet cette année.

LOTÉRIE
de l'Orléanais
DES CHEMINS DE FER
Tirage le 30 Juin
3 Gros Lots dont un
200.000
400.000
de Lots.

Prix du Billet : UN frano.
En vente dans tous bureaux de tabac.
Envoi contre mandat de 1.10,
à M. R. BOUTET, 110, r. Étienne.

FONDÉ EN 1879

L'ARGUS de la PRESSE

le plus ancien bureau de coupures de journaux

14, Rue Drouot, 14

PARIS

Il est dépeillé par jour, 10.000 journaux ou revues du monde entier.

publie l'Argus des Revues, mensuel

édite l'Argus de l' "OFFICIEL"

(contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.)

L'Argus de la Presse recherche dans tous les pays les articles passés, présents, futurs.

Adresse télégraphique : AROBUS-REVUE-14
Adresse téléphonique : 102-02
Bureau au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (2^e)

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Grande Pharmacie

DE LA

CROIX-ROUGE

BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE THÉÂTRE
CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE
DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE

pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix

Fournisseurs : POULENC, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR :

Paul GARNAL

Pharmacien de 1^{re} classe.

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris.

Ancien Chef du Laboratoire d'analyse de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE

Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA libérés

Objets de PANSEMENTS & HYGIÈNE

BANDAGES - BAS A VARICES

DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

12 PRESSES
INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS